

est évident, si l'on fait la comparaison entre les compagnies de camionnage et les chemins de fer, que les taux applicables aux denrées que pourraient transporter les camions sont concurrentiels et, à l'heure actuelle, ils ne sont assujettis à aucun contrôle.

M. Rock: Monsieur le président, à propos de l'article 1 du bill n° C-231, définissant et appliquant une politique nationale des transports du Canada, modifiant la loi sur les chemins de fer et, par répercussion, d'autres lois et édictant d'autres dispositions résultantes, je vais immédiatement m'attacher à l'article 78 du bill qui a trait à la Caisse des passages à niveau des chemins de fer. Le gouvernement assume 80 p. 100 du coût des travaux, ou \$500,000 au maximum, les autorités municipales ou provinciales de la voirie doivent acquitter 15 p. 100 et les compagnies de chemins de fer 5 p. 100. Le bill à l'étude prolonge de trois ans l'application de ces dispositions.

Le ministre des Transports sait que je lui ai demandé d'envisager l'à-propos d'une modification au bill pour permettre à la nouvelle Commission de mettre en œuvre, de projeter et d'exécuter des travaux pour supprimer les passages à niveau. A ce moment-là, il m'a référé au comité des transports dont je suis membre. Je me suis renseigné pour savoir si la chose était possible et j'ai appris de conseillers juridiques du Pacifique-Canadien et du National-Canadien que, d'après eux, la commission actuelle détenait ce pouvoir mais ne l'avait jamais exercé. Pour certains hauts fonctionnaires du ministère des Transports appuyés par leurs homologues du ministère de la Justice, la Commission ne détient pas ce pouvoir. A leur avis, il serait anticonstitutionnel pour un gouvernement fédéral d'imposer des travaux et des frais à un ministère provincial ou à une municipalité qui relève d'une province. Pour cette raison, j'ai l'intention de demander que l'article 78 soit réservé jusqu'à ce que le ministre puisse nous dire si nous avons ou non le droit de présenter un amendement de ce genre. Si oui, j'aimerais qu'on me permette de le faire.

● (7.50 p.m.)

Tous les députés sont au courant de l'accident terrible qui a eu lieu à un passage à niveau à Dorion. Le lendemain, un autre accident a eu lieu au chemin des Sources qui sert de limite entre Pointe-Claire et Dorval. Il y a eu récemment aussi de graves accidents de passage à niveau à Port-Hope et à Pickering, élevant à 480 le nombre total des accidents de le passage à niveau de Pine-Beach à Dorval. personnes ont perdu la vie ou ont été grièvement blessées. La moyenne, monsieur le prési-

dent, est de plus d'un accident de passage à niveau par jour.

Le grand public et, en particulier, les habitants de ma circonscription, se préoccupent de la sécurité. Les fonctionnaires de la ville de Dorval ont demandé récemment qu'on construise un passage souterrain pour piétons sous le passage à niveau de Pine Beach à Dorval. La Commission des transports m'a informé que le ministère de la Voirie de la province de Québec entreprendra des travaux pour l'étagement des voies au chemin des Sources, entre Pointe-Claire et Dorval, ainsi qu'à la rue St-Charles, à Beaconsfield, immédiatement après la fermeture de l'Expo.

Le ministère de la Voirie n'a pas encore entrepris les travaux de construction parce qu'on a pensé que cela ralentirait trop la circulation pendant l'Expo. Des fonctionnaires de la ville de Pierrefonds doivent se réunir avec un fonctionnaire de la Commission le jeudi de cette semaine pour discuter de la possibilité d'étager les voies à la Montée de Liesse.

Voici ce qui me préoccupe: la caisse des passages à niveau pourrait être vide par suite de l'intérêt dont ont fait preuve récemment les municipalités ayant droit d'en bénéficier. Le ministre pourrait-il demander qu'on vote une somme supplémentaire afin d'assurer qu'aucun manque d'argent ne retardera la construction de passages supérieurs ou inférieurs en vue d'éliminer les passages à niveaux dangereux?

L'hon. M. Pickersgill: Je pourrais peut-être dire que je prendrai certainement en considération les propos du député.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, le bill C-231 est probablement un des plus longs, un des plus élaborés qui nous aient été présentés, à ma connaissance.

Je n'ai pas l'intention de relire la politique nationale comme elle est établie dans les premiers paragraphes, puisque tous mes collègues ont eu l'occasion de lire le bill. Je dirai simplement au ministre que, à mon point de vue, tout cela m'apparaît comme un bill qui arrive à son heure puisqu'il y a dans le domaine des transports, au Canada, une situation qui nous semble moyenâgeuse tellement elle est dépassée par les événements. Il était temps qu'on y mette de l'ordre.

Je ne me permettrai pas de caractériser de façon définitive tous les articles du bill, parce que je l'ai parcouru rapidement, mais je tiens à avoir l'opinion de tous mes collègues sur certains de ses articles avant de me faire une idée définitive. Disons, tout simplement que, dans l'ensemble, et je répète ce que j'ai dit